



Règlement intérieur

- La participation aux sorties du club est liée à l'adhésion et donc aux diverses formalités : cotisation, certificat médical à jour, acceptation des statuts du club.
- Pendant les sorties les groupes sont sous l'autorité et la responsabilité directe des encadrants. Ces derniers ont seul pouvoir lors du déroulement de la séance du choix des différents paramètres : itinéraire, allure, limitation dans le temps voire annulation. Les membres passant outre la/les décision(s) prises dégagent le club et les encadrants de leurs responsabilités
- Les participants sont tenus de rester dans leur groupe de départ jusqu'au retour. A aucun moment ils ne peuvent le quitter sauf autorisation des encadrants présents. Dans le cas contraire la responsabilité du club et des encadrants est dérogée.
- Les parcours de nuit présentant des difficultés supplémentaires le club exige la possession et l'utilisation de lampes frontales. Plus généralement, tout incident lié à un équipement personnel non adapté à la pratique de la marche nordique dégage la responsabilité du club.

6 Février 2015